



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

2024-2025

PASS
Région

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...
GUIDE DES AVANTAGES
POUR LES JEUNES



auvergnerhonealpes.fr

2024-2025

PASS
Région

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES **JEUNES**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BONS PLANS, JEUX, ACTUS,... C'EST PAR ICI!



Suis-nous sur les réseaux sociaux pour être
au courant de toutes les actualités du Pass'Région :
bons plans, concours, avantages, jeux,
questions/réponses...

@passregion



Instagram



TikTok



Facebook



Snapchat



**TÉLÉCHARGE L'APPLICATION
POUR RETROUVER TOUS TES SERVICES**



(consultation du solde de tes avantages,
géolocalisation des partenaires et des
bons plans, modification de tes données
personnelles...).



QUAND ET COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

Je n'ai pas encore de Pass'Région



- **Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne**, en indiquant le nom de mon établissement et ma filière
 » à partir du 11/06/2024 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2024/2025.
- **Je dois télécharger une photo** et définir **le code d'utilisation** de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.
- A l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.
 - » **Si j'ai moins de 15 ans**, la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.
 - » **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes**, je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes » et je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2024/2025.



J'ai déjà un Pass'Région



- **Mon établissement s'occupe de tout :**
 il revalide mes droits au Pass'Région pour l'année 2024/2025 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte.
Le code d'utilisation de ma carte est inchangé par rapport à l'année dernière.
- **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes**, je me connecte à **mon espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2024/2025.

MON ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Je me connecte sur auvergnerhonealpes.fr/passregion ou sur l'**appli Pass'Région** pour accéder à tous mes services !



Consulter mes avantages

En consultant mes avantages sur mon espace bénéficiaire, je peux savoir combien il me reste pour chaque avantage auquel j'ai droit et ce qu'ils me permettent de faire.

Découvrir mes Bons Plans



Tout au long de l'année, je profite de bons plans proposés par **les partenaires du Pass'Région**.

Les bons plans sont disponibles dans mon espace bénéficiaire. Ils peuvent donner droit à des entrées gratuites, des réductions, des promotions, des tarifs préférentiels, des invitations à un évènement particulier, des visites accompagnées sur site, des animations spécifiques, des propositions de stages, des formations « découverte », des goodies et objets publicitaires de la structure ou de l'évènement proposé, etc...

Comment trouver les partenaires ?



Un cinéma partenaire proche de chez moi ? L'adresse de mon auto-école ?

Je peux géolocaliser les partenaires en ligne en utilisant les filtres de recherche (département, commune, type de partenaire, ...).

UN PROBLÈME ?

J'ai oublié mon code d'utilisation

En cas d'oubli du code d'utilisation de ma carte, je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin d'en définir un nouveau.

» Si je change de carte (à la suite du vol, de la perte, de la défectuosité de ma carte ou à la suite d'un changement d'établissement), je n'ai pas besoin de définir un code d'utilisation pour ma nouvelle carte : le code de ma précédente carte reste valide.

Perte, Vol ou Carte HS

J'ai perdu ma carte, on me l'a volée ou elle ne fonctionne plus :

- » Je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin de la déclarer perdue/volée/HS.
- » Je **vérifie bien mon adresse postale** et je la corrige si elle n'est pas à jour.
- » Une **nouvelle carte** me sera expédiée.

5€ seront prélevés sur l'un des avantages pour participer aux frais de refabrication de la carte. Le code d'utilisation de ma nouvelle carte est le même que celui de ma carte précédente.

Pour toute difficulté, je consulte la **FAQ** dans **mon espace bénéficiaire**.

Je peux aussi contacter **l'assistance technique du Pass'Région** au **04 86 27 98 50** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
 TECHNOLOGIQUE
 OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
 ou une école de production.

**En enseignement général
 ou technologique**

En première ou terminale STMG page 6

**En année d'entrée en formation
 des BACS technologiques
 STHR ou STAV** page 7

**En seconde, première, terminale
 générales ou technologiques**
 (autres que les sections citées précédemment) page 8

**En enseignement
 professionnel** (hors apprentis) page 9

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
POST - BAC²
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
 TECHNOLOGIQUE
 OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat ou une MFR.

page 10

APPRENTI³ EN FORMATION DE NIVEAU
CAP, BAC PRO
OU POST - BAC³
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**CFA, MFR OU LYCÉE
 PROFESSIONNEL**

*moins de 26 ans.

page 11

**Au CNED et je prépare un Bac Pro,
 Général, Technologique
 OU CAP** page 12

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT :

**En établissement de
 formations sanitaires et
 sociales** agréé par la Région (hors statut salarié)

**En formation de niveau
 CAP ou BAC** page 13

En formation Post-Bac page 14

En IEM

**En 1^{re} année d'une formation
 de niveau CAP ou BAC⁴** page 15

**En 2^e année ou terminale d'une
 formation de niveau CAP ou BAC⁴** page 16

**En IME & IMPRO,
 Structure de placement
 en hébergement avec inscription
 en formation,
 Centre de rééducation
 professionnelle** page 17

**En mission locale
 ou école de la 2^e chance** page 18

**Elève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes
 mais dont le lycée public
 de secteur hors région** page 19

ANNEXES

PUBLICS SPÉCIFIQUES page 20

Doublément de l'avantage sport

- > Jeunes filles pratiquant un sport de self-défense
- > Jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > Jeunes en situation de handicap

MANUELS SCOLAIRES page 21

Mode d'emploi

- > Enseignement général ou technologique (hors première et terminale technologiques STMG)
- > Enseignement professionnel, première et terminale technologique STMG
- > Autres publics

¹Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} ou 4^{ème} agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

²Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.

³CPJEPS, BPJEPS, Formations Agricoles comprises.

⁴FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
ou une école de production.

En enseignement général
ou technologique

En première ou terminale STMG

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?

> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (livrets pratiques).
» **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos
(entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs » pour les élèves de première STMG,
35€ pour les élèves de terminales STMG.
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities
(musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée
(affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser
à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une
fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement
volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement
volontaire de 80h.
*Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace
bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.*
- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage
est de **1000€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la
Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon
association de cadets.*



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours
(formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de
façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations
médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
ou une école de production.

En enseignement général
ou technologique

En année d'entrée en formation
des BACS technologiques
STHR ou STAV

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**

Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

PREMIER EQUIPEMENT
PROFESSIONNEL

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

> **150€ à 200€** (selon la formation) utilisables dans les **magasins partenaires** ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).

» Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

- > les jeunes atteints d'un **handicap**
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.

> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15€** pour l'achat de livres « loisirs », **35€** pour les élèves de terminales.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
ou une école de production.

**En enseignement général
ou technologique**

**En seconde, première, terminale
générales ou technologiques**
(autres que les sections citées p.3 et 4)

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos
(entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs »,
35€ pour les élèves de terminales générales et technologiques.
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities
(musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée
(affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser
à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une
fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement
volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement
volontaire de 80h.
*Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace
bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.*
- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage
est de **1000€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la
Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
*» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon
association de cadets.*



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement
et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales,
consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU **PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
ou une école de production.

En enseignement
professionnel (hors apprentis)

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (manuels techniques). Possibilité de doublement en cas de situation de handicap.

PREMIER EQUIPEMENT
PROFESSIONNEL

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **50€ à 500€** (selon la formation) utilisables dans les magasins partenaires ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
- » Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.
- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expositions (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs », **35€** pour les élèves de terminales professionnelles.
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
POST - BAC²ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL

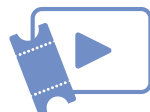
public ou privé sous contrat ou une MFR.

² Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention
complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

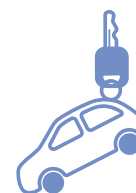
- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

APPRENTI* EN FORMATION DE NIVEAU
CAP, BAC PRO
 OU **POST - BAC³**
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
CFA, MFR OU **LYCÉE**
PROFESSIONNEL

*moins de 26 ans.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES ET PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Si mon établissement a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projets «équipements des apprentis 2024», je peux bénéficier avec mon **Pass'Région** d'une aide pour l'achat de mon **équipement professionnel, de mes manuels scolaires ou de mon équipement de protection individuelle.**

» Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Diversity (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS(POUR LES ÉLÈVES DE MOINS DE 26 ANS,
MAIS SANS LIMITE D'ÂGE INFÉRIEURE)

JE SUIS INSCRIT

Au CNED* et je prépare un
Bac Pro**, Général,
Technologique
ou CAP

*En cours réglementés, domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Filières agricoles comprises.

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **100€** si je suis en **seconde générale ou technologique**
- > **70€** si je suis en **première ou terminale générales ou technologiques**
- > **100€** si je suis en **première année de CAP** (y compris agricole) ou en **seconde BAC pro** (y compris agricole)
- > **50€** si je suis en **deuxième année de CAP** (y compris agricole) ou en **première ou terminale BAC pro** (y compris agricole).

Ces montants peuvent être doublés en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur auvergnerhonealpes.fr/passregion



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

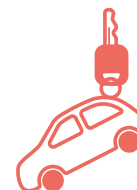
- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisables dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- > Aux **brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > Aux **Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En établissement de
formations sanitaires
et sociales

agréé par la Région (hors statut salarié)

En formation de niveau
CAP ou BACOÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **70€** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique [Divercities](#) (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).> Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)> **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En établissement de
formations sanitaires
et sociales

agréé par la Région (hors statut salarié)

En formation post-BAC

OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

En 1^{re} année d'une formation
de niveau CAP ou BAC(FCIL, mention complémentaire, diplôme
d'État de moniteur éducateur, diplôme
d'État d'aide-soignant...)OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **100€** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expositions (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique [Divercities](#) (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).> Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)> **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

En 2^e année ou terminale
d'une formation
de niveau CAP ou BAC(FCIL, mention complémentaire, diplôme
d'État de moniteur éducateur, diplôme
d'État d'aide-soignant...)OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 11/06/2024 au 31/05/2025

- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique [Divercities](#) (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou [en ligne](#).

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

**AUTRES
 PUBLICS**

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

**En IME & IMPRO,
 Structure de placement
 en hébergement
 avec inscription en formation*,
 Centre de rééducation
 professionnelle**

*Y compris préparant un CAP ou BAC pro

**OÙ UTILISER
 MES AVANTAGES ?**

 > auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région


AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).


SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

 Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.


PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.


SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES
PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En mission locale
ou école de la 2^e chanceOÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?> auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT



CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Diversitycities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).



SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,**500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.> Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

**AUTRES
PUBLICS**

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS

 Elève résidant en auvergne-rhône-alpes
mais dont
**le lycée public de secteur
est hors région**
**OÙ UTILISER
MES AVANTAGES ?**

 > auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région


AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- > **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- > **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- > **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).


SPORT

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

 Ce montant est porté à **60€** pour :

- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense


LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.


PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

 Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **1000€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.


SANTÉ

Utilisables du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

PUBLICS SPÉCIFIQUES

DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE SPORT

JEUNES FILLES PRATIQUANT UN SPORT DE SELF-DÉFENSE

Fédérations éligibles :

- Aïkido, aikidobudo et affinitaires
- Aïkido et budo
- Arts martiaux chinois
- Boxe anglaise
- Judo, jujitsu
- Kendo et disciplines associées
- Karaté et disciplines associées
- Kick boxing, muay thai et disciplines associées
- Lutte
- Savate, boxe française et disciplines associées
- Taekwondo et disciplines associées
- Et toutes les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports dont les clubs proposent une activité de formation au self défense pour les filles.

» **Si les jeunes filles sont atteintes d'un handicap, les 60 € peuvent être doublés sur demande auprès de la Région.**

Pour demander le doublement, suivre la procédure ci-contre.

Le club débitera 60 € au moment de la transaction et répercutera cette réduction sur le prix de la licence. Le doublement des 30 € s'applique automatiquement au moment de la transaction faite par le club.

JEUNES SE VOYANT PRESCRIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (affection de longue durée) ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le doublement est réservé aux jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une affection de longue durée et aux jeunes justifiant d'un handicap.

POUR EN BÉNÉFICIER :

➤ J'en fais la demande par mail à

jeunesse@auvergnerhonealpes.fr en précisant :

- Mes nom et prénom
- Ma date de naissance
- Mon numéro de dossier inscrit sur mon Pass'Région

➤ Je joins à ce mail une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :

- Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)
- Certificat médical attestant un trouble de santé invalidant
- Attestation d'Affections de Longue Durée (ALD)

DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE MANUELS SCOLAIRES

JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si je bénéficie d'un crédit sur mon Pass'Région pour l'achat de mes manuels scolaires, je peux déposer une demande de doublement de mon crédit auprès de la Région, selon la procédure suivante :

JE DÉPOSE MA DEMANDE PAR MAIL À :

➤ jeunesse@auvergnerhonealpes.fr en précisant :

- Mes nom et prénom
- Ma date de naissance
- Mon numéro de dossier inscrit sur mon Pass'Région

➤ Je joins à ce mail une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :

- Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)
- Certificat médical attestant un trouble de santé invalidant
- Certificat médical justifiant le double jeu de manuels scolaires
- Attestation d'Affections de Longue Durée (ALD)

Le doublement de l'avantage manuels scolaires peut servir à l'achat d'un deuxième jeu de livres ou de supports éducatifs adaptés.

Si mes manuels scolaires m'ont été fournis gratuitement dans mon établissement, je peux demander un deuxième jeu de manuels.

» Je m'adresse directement à mon établissement.

MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM

 ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
 OU **TECHNOLOGIQUE**
 public ou privé sous contrat, une MFR.

**En enseignement général
 ou technologique**

(hors première et terminale technologiques STMG)

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

 > auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT.

SECONDE


 Je commande mon Pass'Région sur l'appli
 mobile ou en ligne **dès le 11 juin 2024.**

 » À l'issue de ma commande, je dois **activer mon
 espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien
 d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

 Mon lycée m'informe de la date
 de la remise des manuels.

 Sur présentation de mon Pass'
 je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.
C'EST GRATUIT !

PREMIÈRE & TERMINALE


 J'ai déjà un Pass'Région :
 mon établissement se charge
 de renouveler les avantages.

 Mon lycée m'informe de la date
 de la remise des manuels.

 Sur présentation de mon Pass'
 je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.
C'EST GRATUIT !

MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
 TECHNOLOGIQUE
 OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR
 ou une école de production.

**En enseignement
 professionnel,
 en 1^{re} et terminale
 technologique STMG**

¹CAP, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS,
 3^e prépa-métiers, 3^e ou 4^e agricoles... - Hors apprentis.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

> auvergnerrhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT ET UTILISER MON CRÉDIT DE 50€ CHARGÉ SUR MA CARTE.

SECONDE VOIE PROFESSIONNELLE



Je commande mon Pass'Région sur l'appli
 mobile ou en ligne **dès le 11 juin 2024.**

» À l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace
 bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu
 dans le mail que j'ai reçu.

PREMIÈRE & TERMINALE VOIE PROFESSIONNELLE ET PREMIÈRE STMG



J'ai déjà un Pass'Région :
 mon établissement se charge
 de renouveler les avantages.



JE RÉCUPÈRE MES MANUELS

- 1 Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.
- 2 Sur présentation de mon Pass',
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu. **C'EST GRATUIT !**
- 3 J'utilise l'avantage « manuels scolaires complémentaires » de 50 € pour l'achat
de consommables : cahiers détachables, cahiers d'activités et livrets pédagogiques
non réutilisables.

Où ? Dans une librairie partenaire sur présentation de mon Pass'Région.
 Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.

MANUELS SCOLAIRES

MODE D'EMPLOI

AUTRES PUBLICS

BÉNÉFICIAIRE D'UN CRÉDIT SUR LEUR PASS'RÉGION :

- > jeunes en formation de niveau CAP ou BAC dans un établissement de formations sanitaires et sociales agréé par la Région (hors statut salarié)
- > jeunes en 1^{re} année d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- > jeunes en 2^e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- > jeunes inscrits au CNED en formation générale, technologique ou professionnelle de niveau BAC maximum (inscription en cours réglementés)

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

 > auvergnerhonealpes.fr/passregion

> Sur l'appli Pass'Région



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR ACQUÉRIR MES MANUELS SCOLAIRES.


 Je commande mon Pass'Région sur l'appli mobile ou en ligne **dès le 11 juin 2024.**

 » À l'issue de ma commande, **je dois activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.


J'ai déjà un Pass'Région : mon établissement se charge de renouveler les avantages.



JE RÉCUPÈRE MES MANUELS

1 J'achète mes manuels scolaires avec mon crédit chargé sur ma carte.

2 Où ? Dans une librairie partenaire sur présentation de mon Pass'Région. Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



auvergnerhonealpes.fr